ments avant que j'aie eu la chance de transmettre le rapport à la Chambre, j'aimerais déposer une copie de la lettre reue du doyen Tarnopolsky et de l'accord qui englobe le règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT LA LOI SUR LES POSTES

BILL MODIFICATEUR PORTANT SUR LA COMMISSION DES AGENTS, LES ARRANGEMENTS RELATIFS AUX ENVOIS POSTAUX, LES SERVICES EXTRAORDINAIRES, LE COUR-RIER DES DÉPUTÉS, ETC.

La Chambre reprend l'étude du bill C-240, tendant à modifier la loi sur les Postes, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport avec propositions d'amendement.

M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'ai fait quelques remarques au sujet de la motion proposée par mon collègue concernant le coût accru du courrier de première classe. J'ai signalé qu'en raison des nouvelles améliorations proposées par le ministre et ses associés au comité, cette hausse était prématurée. La nécessité de services améliorés au ministère des Postes a été démontrée par le collègue du ministère, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) lorsqu'il a expliqué pourquoi il y avait des catégories de recensement: le service postal n'étant pas ce qu'il devrait être, les préposés au recensement doivent recueillir les formules de ceux qui habitent dans les régions rurales et les petites villes.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a dû essuyer le feu des critiques à ce sujet. Par contre, celles dirigées contre le ministre des Postes étaient, selon moi, injustifiées. On s'est plaint dans ma région que le service postal ne parvenait pas à distribuer les questionnaires du recensement dans les plus brefs délais possibles. De plus, on s'est plaint que les gens ne prenaient pas livraison de leurs formules ou les recevaient avec un certain retard par suite du manque d'efficacité du service postal. A la lumière de ces griefs, je crois que l'augmentation des tarifs est prématurée. On aurait dû attendre pour l'appliquer que les nouveaux règlements soient mis en vigueur au ministère des Postes. On pourrait alors trouver qu'une augmentation des tarifs postaux du courrier de la première classe est inutile.

Une telle hausse pourrait soumettre notre économie à de plus grandes pressions et aggraver l'inflation dans le cas des personnes à revenu fixe ou des économiquement faibles. J'espère que, lorsqu'on votera sur cette mesure, les députés se rendront compte de l'importance de rejeter cette augmentation des tarifs postaux et se prononceront en faveur de la motion de mon collègue.

• (8.10 p.m.)

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour faire part de mon opposition à l'article 3 du bill qui portera le taux du courrier de première classe à sept cents la lettre, à la fin de ce mois-ci, et à huit cents la lettre, le 1° janvier 1972. Les amendements proposés par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ainsi que par un autre député de l'opposition officielle visent au maintien

du taux actuel de six cents la lettre. Il y a à cela de bonnes raisons, et je pense qu'elles ont été énoncées au cours du débat qui se poursuit depuis deux semaines.

Une des principales raisons est qu'il faut essayer de contenir l'inflation; malgré cela, nous voici en train d'accroître du tiers, à compter du 1er janvier 1972, le tarif postal applicable au courrier de première classe. Il faut se rappeler qu'il y a deux ans, nous en étions exactement au même point: nous discutions des modifications à la loi sur les Postes pour accroître les tarifs postaux. On nous a dit à l'époque que le gros du déficit serait comblé. Et nous voilà aujourd'hui accablés d'un déficit encore plus lourd. Les majorations considérables adoptées à l'époque n'ont évidemment pas suffi à redresser la situation, et nous augmentons encore le tarif postal.

L'hon. M. Dinsdale: C'est un gouffre sans fond.

M. Harding: Il y a une lacune dans le projet de loi. Je crois comprendre qu'il y aura à la fin du mois une majoration d'un cent du tarif du courrier de la troisième classe, ce qui est autorisé en vertu des règlements actuels. Cela semble excessif. Cela ne semble pas beaucoup un cent, mais nombre de petites publications dont les frais d'affranchissement sont très élevés seront durement frappées par l'augmentation qui entrerait en vigueur vers le milieu de cette année et, comme je l'ai déjà mentionné, d'autres majorations sont prévues pour la fin de l'année.

J'ai consulté des documents de l'année dernière et constaté que nous subventionnons déjà les Postes généreusement. Or, nous constatons que, depuis environ deux ans, le Reader's Digest ne paie que 31.3 p. 100, soit moins du tiers, de ses frais d'expédition, le reste étant subventionné par le gouvernement. Le magazine Time est un autre exemple. D'après les notes que j'ai sous les yeux, il paie environ 34.7 p. 100 de ses frais. Les Canadiens versent à ces deux périodiques, qui ne sont pas tout à fait canadiens, une subvention de 1.5 million de dollars. Tant que nos lois toléreront cet état de choses, je n'ai aucunement l'intention de donner mon assentiment à une hausse des taux pour le courrier de la première classe qui frappera inexorablement les Canadiens. Le ministre devrait, à mon avis, accepter l'amendement proposé par mon collègue et permettre que le tarif demeure à 6c. tant que n'auront pas disparu les antinomies que j'ai indiquées.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, les motions nos 3 et 4 sont au même effet. Il n'en résulterait aucune augmentation pour le courrier de première classe, et cela empêcherait automatiquement une augmentation pour le courrier de troisième classe.

J'ai déjà présenté plusieurs arguments, au cours du débat, tant à la Chambre qu'au comité, sur les raisons qui motivent cette augmentation des tarifs postaux, et je n'ai pas l'intention de les répéter. Toutefois, je dois dire que le ministère des Postes, même s'il constitue un service essentiel pour l'ensemble des Canadiens, doit contribuer à maintenir l'économie à un certain niveau.

[Traduction]

La corrélation entre le tarif et le coût des services fournis aux Canadiens est le seul moyen de sortir de notre impasse financière. Quant à l'argument selon lequel nous devrions améliorer le service avant de majorer le tarif, c'est précisément ce que nous avons fait. Depuis octobre dernier, nous avons un système